



**Allocution d'ouverture prononcée par Me. Grâce d'Almeida, Conseiller technique principale du Projet Justice du Programme des Nations Unies pour le développement, au 2<sup>ème</sup> Forum national organisé par le Comité coordonnateur du Forum citoyen pour la réforme de la justice à l'Hôtel Le Plaza à Port-au-Prince, vendredi 28 et samedi matin 29 juin 2002.**

Honorables membres de la magistrature, distingués responsables au Ministère de la Justice, à la Police Nationale d'Haïti et à la Direction de l'Administration pénitentiaire, respectés doyens des facultés de droit et directeurs de l'École de la Magistrature et de l'Académie de Police, estimés collègues avocats, juristes vous tous et toutes, défenseurs des droits humains, nombreux à venir de province, chers amis du Comité coordonnateur du Forum citoyen pour la Réforme de la justice.

Le Programme des Nations Unies pour le développement, comme vous le savez, oeuvre au nom de l'Assemblée générale des Nations Unies à instaurer à la grandeur du Monde un développement durable qui soit également un développement humain pour tous et toutes. C'est ainsi que le PNUD contribue à la Mission des Nations Unies de promouvoir la Paix et le développement des peuples. Pour que le développement soit à la fois durable et humain, comme l'expérience du PNUD dans le monde le confirme, les trois points d'entrée du *cadre stratégique haïtien* paraissent toujours pertinents : ils découlent du *«Bilan commun de Pays»* que nous avons effectué ensemble en l'an 2000, l'État haïtien, la société civile et le Système des Nations Unies. Ces trois points – qui demeurent primordiaux – étaient : ■ l'état de droit, c'est à dire l'ordre constitutionnel et le règne de la loi, égale pour tous, ■ le respect des droits fondamentaux inscrits dans la Constitution de 1987, dans la Charte des droits de l'homme des Nations Unies et autres traités ratifiés, ■ Le développement humain durable, devise toujours plus actuelle du PNUD.

Un développement humain durable, cela nécessite des institutions publiques respectées, un gouvernement compétent, une justice indépendante, égale pour tous, crédible, accessible, conforme à des lois adaptées aux situations d'aujourd'hui, agissant dans la transparence avec célérité et respectant partout et en tout la dignité de la personne humaine, de toutes les femmes et de tous les hommes qui entrent en contact avec elle ou qui oeuvrent à son fonctionnement. C'est ce à quoi contribue le Programme de Bonne gouvernance du PNUD et le Projet Justice que je coordonne, en continuité des travaux de la Micivih et de la Micah, profitant de l'importante étude sur les *«Justices en Haïti»* réalisée par l'équipe que dirigeait Gérard Barthelemy en 1999, projet également enrichi des pratiques courageuses et de la réflexion critique des ONG des droits humains avec lesquelles nous coopérons étroitement et bénéficiaire des généreux crédits de la Coopération canadienne.

Vous admettez comme moi qu'un développement humain durable exige que progresse simultanément l'exercice des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux



sans lesquels les conquêtes des droits et libertés demeurent inaccessibles aux populations exclues et appauvris. C'est pourquoi la lutte contre la pauvreté est – aux yeux du PNUD – tout aussi essentielle au renforcement de l'état de droit que l'appui au renforcement du système de justice.

En Haïti le PNUD contribue aux renforcements du système de justice au niveau du Ministère, des tribunaux de trois juridictions, de l'Office du Protecteur du Citoyen et appuie les organisations de la société civile dans leurs initiatives en faveur de la Réforme de la justice. Mais le PNUD travaille également dans d'autres domaines, tels que la lutte contre le VIH – sida, le renforcement de la décentralisation administrative et de la bonne gouvernance locale, l'appui au Ministère de l'Environnement dans la lutte titanique contre la dégradation dramatique des milieux urbains et ruraux. Voilà quelques exemples de son action statutaire et prioritaire, en coopération directe avec les structures de l'État.

Toutefois, les nations du monde contemporain savent d'expérience, notamment dans les pays en développement, que l'État ne peut à lui seul garantir un développement durable véritablement au service de la dignité humaine de tous et toutes, sans exclusion. Aussi indispensable soit-il comme acteur central garant du bien commun, responsable de faire régner l'État de droit, d'assurer la sécurité publique et la justice, de rendre possible des progrès constants des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, l'État ne peut à lui seul y parvenir.

L'actuel processus de mondialisation a également montré que les forces du marché pouvaient, dans des circonstances favorables, enclencher un processus de croissance économique ou le dynamiser fortement, rehaussant le niveau de vie de certaines couches de la population, sans que nécessairement progresse la justice sociale ni que l'état de droit assure également à tous le règne de la loi, l'accès à la justice et aux autres services essentiels comme l'école ou les services de santé de base. Corrélativement à cette globalisation des marchés, le désengagement de l'État a montré que s'il ouvrait de nouvelles perspectives au secteur privé, il laissait trop souvent en marge du développement une masse croissante d'exclus.

Divers engagements du PNUD dans les pays en transition démocratique confirment qu'en plus du rôle indispensable de l'État – dont nous devons renforcer les institutions et les capacités d'action, qu'en plus des opérateurs du secteur privé et des forces du marché qui profitent des progrès de l'état de droit – notamment d'un sain et efficace fonctionnement de la justice, les organisations de la société civile apparaissent maintenant comme les essentiels et incontournables actrices de toute construction démocratique, de toute tentative de restaurer la légitimité des pouvoirs publics et l'autorité de l'État, de toute initiative visant à réformer la justice et le fonctionnement de ses structures et instances.

Certains pays voisins ont montré récemment qu'une démarche de réforme de la justice faisant l'économie d'une participation pleine et entière des organisations de la société civile ne pouvait obtenir une large adhésion et révélait rapidement des dysfonctions perpétuées ou nouvelles. Par contre, nos plus proches voisins, en République dominicaine, ont fait la preuve qu'une démarche largement participative pouvait être féconde et renforcer le consensus social sans lequel la réforme risquait de n'être que formelle.

Mesdames, messieurs, je demeure convaincue que les responsables du système judiciaire et les professionnels de la justice sont les premiers et indispensables acteurs d'un renouveau du système de justice, démarche à laquelle d'ailleurs tous les travailleurs du système de justice doivent pouvoir contribuer. Je suis également convaincu qu'en dernière instance, le



Parlement est le seul lieu constitutionnel où doivent s'adopter ou s'amender les lois et les codes. Je crois également que le Gouvernement et notamment le Ministère de la Justice doivent entreprendre des initiatives en ce sens. Je partage avec vous que de nouvelles études menées par les universitaires et autres experts indépendants peuvent s'avérer encore nécessaires et que l'écriture des lois est un métier pour juriste hautement spécialisé.

Chers amis, je suis fière de saluer en vous l'entrée en scène d'un nouvel acteur collectif, le Forum citoyen pour la Réforme de la Justice. Comme nos hôtes du Comité coordonnateur du Forum citoyen l'écrivent dans leur invitation, je souhaite de tout cœur qu'une parole plurielle et citoyenne méthodiquement recueillie, appuyée sur une démarche rigoureuse d'analyse, puisse produire des propositions documentées, constructives et novatrices. Des propositions ayant fait l'objet d'un large consensus au sein de la société haïtienne – à Port-au-Prince et en province – et offrant ainsi une importante garantie que la réforme de la justice soit vraiment au service de tous, sans exclusion ni privilège.

Je me réjouis également de voir que la démarche du Forum citoyen cherche à multiplier et à raffermir les indispensables passerelles entre les organisations de la société civile et les pouvoirs publics, judiciaires, exécutifs et législatifs dans un esprit de dialogue. Par les mécanismes d'appui à la société civile du Projet justice, sans hésiter, le PNUD est résolu à continuer d'appuyer la démarche du Forum citoyen et de renforcer son comité coordonnateur.

Je souhaite enfin que cette démarche contribue à ce que la réforme de la justice puisse réellement placer au cœur des lois, des codes et des mécanismes institutionnels de sa mise en œuvre le respect de la dignité humaine, le respect intégral des droits fondamentaux de toutes les femmes, de tous les hommes qui auront affaire à la justice ou qui travailleront à la faire régner selon la loi.

Je vous remercie et vous souhaite des échanges fructueux.

----- *Sous embargo jusqu'au vendredi 28 juin 2002, 09 :00 b* – PNUD - Haïti -----





**Allocution d'ouverture prononcée par Madame Diene Keita, représentant-résident a.i. du Programme des Nations Unies pour le développement, à l'Atelier sectoriel des « Gens de la Justice » organisé par le Comité coordonnateur du Forum citoyen pour la réforme de la justice à l'Hôtel Kinam II, Pétiion-Ville, mardi le 11 juin 2002.**

Honorables membres de la magistrature, distingués responsables au Ministère de la Justice, à la Police Nationale d'Haïti et à la Direction de l'Administration pénitentiaire, respectés doyens des facultés de droit et directeurs de l'École de la Magistrature et de l'Académie de Police, estimés collègues avocats, juristes et autres défenseurs des droits, chers amis du Comité coordonnateur du Forum citoyen pour la Réforme de la justice.

Le Programme des Nations Unies pour le développement, comme vous le savez, oeuvre au nom de l'Assemblée générale des Nations Unies à instaurer à la grandeur du Monde un développement durable qui soit également un développement humain pour tous et toutes. C'est ainsi que le PNUD contribue à la Mission des Nations Unies de promouvoir la Paix et le développement des peuples. Pour que le développement soit à la fois durable et humain, l'expérience du PNUD dans le monde confirme la pertinence des trois points d'entrée d'un *cadre stratégique* découlant du *«Bilan commun de Pays»* que nous avons effectué ensemble en l'an 2000, l'État haïtien, la société civile et le Système des Nations Unies. Ces trois points – qui demeurent primordiaux – étaient : ▪ l'état de droit, c'est à dire l'ordre constitutionnel et le règne de la loi, égale pour tous, ▪ le respect des droits fondamentaux inscrits dans la Constitution de 1987, dans la Charte des droits de l'homme des Nations Unies et autres traités ratifiées, ▪ Le développement humain durable, devise toujours plus actuelle du PNUD.

Un développement humain durable, cela demande des institutions publiques respectées, un gouvernement compétent, une justice indépendante, égale pour tous, crédible, accessible, conforme à des lois adaptées aux situations d'aujourd'hui, agissant avec célérité et respectant partout et en tout la dignité de la personne humaine, de toutes les femmes et de tous les hommes qui entre en contact avec elle ou qui oeuvrent à son fonctionnement. C'est ce à quoi contribue le programme de Bonne gouvernance du PNUD et son projet Justice, continuateurs des travaux de la Micivih et de la Micah, enrichis de l'importante étude sur les *«Justices en Haïti»* réalisée par l'équipe que dirigeait Gérard Barthelemy en 1999 et bénéficiaires des généreux crédits de la Coopération canadienne.

Un développement humain durable, cela nécessite aussi que progresse simultanément l'exercice des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux sans lesquels les conquêtes des droits et libertés demeurent inaccessibles aux populations exclues et appauvris. C'est pourquoi la lutte contre la pauvreté est – aux yeux du PNUD – tout aussi



essentielle au renforcement de l'état de droit que l'appui au renforcement du système de justice.

En Haïti le PNUD contribue aux renforcements du système de justice au niveau du Ministère, des tribunaux de trois juridictions, de l'Office du Protecteur du Citoyen et appuie les organisations de la société civile dans leurs initiatives en faveur de la Réforme de la justice. Mais le PNUD travaille également à la lutte contre le VIH – sida, renforce la décentralisation administrative et la bonne gouvernance locale, appui le Ministère de l'Environnement dans la lutte titanesque contre la dégradation dramatique des milieux urbains et ruraux. Ce sont là des exemples de son action statutaire et prioritaire, en coopération directe avec les structures de l'État.

Toutefois, les nations du monde contemporain savent d'expérience, notamment dans les pays en développement, que l'État ne peut à lui seul garantir un développement durable véritablement au service de la dignité humaine de tous et toutes, sans exclusion. Aussi indispensable soit-il comme acteur central garant du bien commun, responsable de faire régner l'État de droit, d'assurer la sécurité publique et la justice, de rendre possible des progrès constants des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, l'État ne peut à lui seul y parvenir.

L'actuel processus de mondialisation a également montré que les forces du marché pouvaient, dans des circonstances favorables, enclencher un processus de croissance économique ou le dynamiser fortement, rehaussant le niveau de vie de certaines couches de la population, sans que nécessairement progresse la justice sociale ni que l'état de droit assure également à tous le règne de la loi, l'accès à la justice et aux autres services essentiels. Corrélativement à cet expansion du marché, le désengagement de l'État a montré que s'il ouvrait de nouvelles perspectives au secteur privé, il laissait trop souvent en marge du développement une masse croissante d'exclus.

Divers engagements du PNUD dans les pays en transition démocratique confirment qu'en plus du rôle indispensable de l'État – dont nous devons renforcer les institutions et les capacités d'action, qu'en plus des opérateurs du secteur privé et des forces du marché qui profitent des progrès de l'état de droit – notamment d'un sain et efficace fonctionnement de la justice, les organisations de la société civile sont apparues comme les essentiels et incontournables actrices de toute construction démocratique, de toute tentative de restaurer la légitimité des pouvoirs publics et l'autorité de l'État, de toute initiative visant à réformer la justice et le fonctionnement de ses structures et instances.

Certains pays voisins ont montré récemment qu'une démarche de réforme de la justice faisant l'économie d'une participation pleine et entière des organisations de la société civile ne pouvait obtenir une large adhésion et révélait rapidement des dysfonctions perpétuées ou nouvelles. Par contre, nos plus proches voisins, en République dominicaine, ont fait la preuve qu'une démarche largement participative pouvait être féconde et renforcer le consensus social sans lequel la réforme risquait de n'être que formelle.

Mesdames, messieurs, je demeure convaincue que les responsables du système judiciaire et les professionnels de la justice sont les premiers et indispensables acteurs d'un renouveau du système de justice, démarche à laquelle d'ailleurs tous les travailleurs du système de justice doivent pouvoir contribuer. Je suis également convaincu qu'en dernière instance, le Parlement est le seul lieu constitutionnel où doivent s'adopter ou s'amender les lois et les codes. Je crois également que le Gouvernement et notamment le Ministère de la Justice



doivent entreprendre des initiatives en ce sens. Je partage avec vous que de nouvelles études menées par les universitaires et autres experts indépendants peuvent s'avérer encore nécessaires et que l'écriture des lois est un métier pour juriste hautement spécialisé.

Toutefois, comme nos hôtes du Comité coordonnateur du Forum citoyen l'écrivent dans leur invitation, je souhaite de tout cœur qu'une parole plurielle et citoyenne méthodiquement recueillie, appuyée sur une démarche rigoureuse d'analyse, puisse produire des propositions documentées, constructives et novatrices. Des propositions ayant fait l'objet d'un large consensus au sein de la société haïtienne – à Port-au-Prince et en province – et offrant ainsi une importante garantie que la réforme de la justice soit vraiment au service de tous, sans exclusion ni privilège.

A l'instar du présent atelier avec le Secteur de la Justice, je me réjouis également de voir que la démarche du Forum citoyen cherche à multiplier et à raffermir les indispensables passerelles entre les organisations de la société civile et les pouvoirs publics, judiciaires, exécutifs et législatifs dans un esprit de dialogue. Par les mécanismes d'appui à la société civile du Projet justice, sans hésiter, le PNUD est résolu à continuer d'appuyer la démarche du Forum citoyen et de renforcer son comité coordonnateur.

Je souhaite enfin que cette démarche contribue à ce que la réforme de la justice puisse réellement placer au cœur des lois, des codes et des mécanismes institutionnels de sa mise en œuvre le respect de la dignité humaine, le respect intégral des droits fondamentaux de toutes les femmes, de tous les hommes qui auront affaire à la justice ou qui travailleront à la faire régner selon la loi.

Je vous remercie et vous souhaite des échanges fructueux.

----- *Sous embargo jusqu'au mardi 11 juin 2002, 15 :00 h* – PNUD - Haïti -----



## Forum Citoyen pour la Reforme de la justice

Septembre 2002/ Notes

**Michèle Montas Dominique**

*(allocution présentée en créole, à partir de ces notes)*

Je dois dire d'abord avec quel intérêt j'ai lu les conclusions du forum de juin sur la protection de la dignité humaine dans le système pénal haïtien en y relevant une constante qui touche à l'ensemble du système judiciaire et qui est le fossé entre les justiciables et ceux qui administrent cette justice, le fossé aussi, immense, entre les exigences de justice, au premier plan des revendications populaires depuis 1986 et l'incapacité persistante du système actuel à répondre à ces revendications.

En tant que responsable d'une équipe de journalistes, à Radio Haïti, je peux témoigner de multiples rencontres faites par nos reporters avec les organisations paysannes et populaires, aussi bien qu'avec les cadres des villes et des campagnes. Il s'en dégage un consensus sur la priorité de la justice pour notre société, particulièrement dans les couches les plus pauvres : sans justice, aucune sécurité ne peut être garantie et sans sécurité, nous ont répété la plupart de nos interlocuteurs particulièrement dans les quartiers pauvres, en 87, en 95, comme en 2002, le combat contre la vie chère est dérisoire. "Lò yo touye ou, lò zam ap mete la vi pitit ou an danger nan pwop katye ou, ki mélé ou ak pri diri." nous a déclaré récemment un habitant de Cité Soleil. De plus en plus, le lien entre impunité et insécurité se révèle incontournable. D'où l'importance aujourd'hui de ce débat des citoyens sur la justice haïtienne.

Cette justice implique changer des lois iniques, rendre la justice accessible à tous, informer les citoyens du pays de leurs droits, dans leur langue, le créole. Elle implique le désarmement des criminels à travers le pays. Elle implique la garantie d'un certain nombre de droits, droit à la nourriture, à l'éducation et aux soins de santé pour tous.

Je relève en effet dans le diagnostic du Forum Citoyen pour la Reforme de la justice un leit motiv : la pratique de l'exclusion : beaucoup ne connaissent pas la loi et ne comprennent pas comment fonctionne la justice, comment se déroule un procès. Les lois n'existent pas en créole. Les citoyens n'ont pas les moyens de se payer un avocat. Sur d'autres thèmes comme celui des procédures, ce même diagnostic fait état du fait que les juges accordent plus d'importance aux rapports de police (les puissants) qu'aux témoignages des accusés ou des témoins (en général des démunis). Sur le thème d'une justice arbitraire, vous avez souligné aussi qu'il n'y a pas de suivi aux plaintes déposées. Je parlais hier à Christophe Mesidor de la Fondation Trente septembre, branche sud qui me parlait de la disparition de plusieurs dossiers de plaintes de victimes du coup d'état au parquet des Cayes, sans explication aux justiciables, pour la plupart démunis, et sans respect pour ces victimes à qui l'on demande de nouveau de porter plainte. Sans respect, dit votre diagnostic, pour la dignité humaine. Le constat d'une justice manipulée par les puissants et les riches et d'un déni de justice pour les exclus m'a sauté aux yeux un jour que je couvrais les assises criminelles



*C'était en 1998, mais cela aurait pu être en 2002, car rien n'a changé. Les jurés ont décidé le 20 juillet au soir du sort d'Ermita Jean, une petite commerçante de "manje kwit" accusé par le ministère public de meurtre avec préméditation. Le spectacle était à la fois fascinant et navrant.*

*En matière criminelle pérorait le ministère public c'est l'oralité des débats qui compte. Cette oralité a traduit ce soir là, l'extraordinaire schizophrénie culturelle et linguistique de notre société aussi bien que la médiocrité de notre appareil judiciaire.*

*L'avocat de la défense pose ses questions en français à Ermita, l'accusée, et aux témoins. Les questions sont traduites en créole, par le juge, pour l'accusée ou les témoins qui évidemment n'ont rien compris. Le juge traduit de nouveau en français pour le greffier : car il est acquis que nous sommes un pays francophone et que le procès-verbal ne peut être qu'en français. Qui prétend que la constitution établit deux langues à parité ? qui prétend qu'on a le droit d'être jugé dans une langue que l'on comprend ? De quelle constitution parlez vous ? et de quelles conventions internationales ? Manifestement les hommes et les femmes en toge ne sont pas au courant et puis disent ils, "le code est d'interprétation stricte".*

*Plus effarant que ce ballet "schizopbone", le fossé culturel entre la magistrature d'un côté, l'accusé et les témoins de l'autre.*

*Lorsque l'on demande à Dieuila, un témoin, de prêter serment - traduction du juge "sèmante" - elle déclare sans ambages "m'pap semante". Semante a comme tout haïtien devrait le savoir un autre contenu culturel, équivalent au blasphème, et n'a rien à voir avec prêter serment de dire la vérité. Lorsque Ermita explique qu'elle a jetté une pierre sur le mari déjà mort pour éviter d'être emmenée par le mort, les hommes et les femmes en toge écartent, d'un revers de main, la vérité d'Ermita.*

*Il a fallu plusieurs secondes au juge traduisant en créole les questions de la défense ou de l'accusation, de trouver l'équivalent créole de "fouetter" par exemple, jusqu'à ce qu'un spectateur suggère "kale".*

*De quoi était mort Gaston Charles le 3 mars 1996 ? On ne le saura probablement jamais, malgré le verdict du jury condamnant Ermita. Comme l'a souligné la défense, il n'y a jamais eu d'autopsie de la victime, un pauvre "bef chen" alcoolique. Ermita a parlé de ses vomissements lorsqu'il buvait - "respè figi nou, mesye dam" - mais elle ne peut évidemment pas répondre quand un avocat lui demande si Gaston avait la "tuberculose".*

De toutes façon, Ermita n'a pas compris grand chose. Elle a raconté son histoire, par moment touchante de 17 ans de vie avec un alcoolique violent et jaloux. Elle a raconté la pauvreté, le lit conjugal en carton à même le sol, avec un seul oreiller qui allait évidemment à l'homme, ses excursions à Tokyo pour ramener un mari ivre, souvent battu par ses compagnons de beuveries.

*Ermita n'a compris ni les envolées de la défense, ni celles de l'accusation ou du ministère public. Vers 10h du soir, le verdict tombait : 3 ans de prison pour Ermita Jean, mais Ermita dès 6h 30 n'était plus concerné. On parlait d'elle en français, comme si elle était invisible.*

L'histoire d'Ermita est celle de tant de citoyens haïtiens et si je m'attache aujourd'hui à cet aspect des conclusions du Forum qui prône une justice accessible à tous, qui accueille tous les citoyens dans l'exercice de leurs droits, une justice qui est compréhensible pour tous, c'est



que dans ma propre quête de justice de 29 mois, pour mon mari Jean Dominique, assassiné le 3 avril, j'ai rencontré des centaines d'humbles citoyens qui chaque semaine, chaque mois manifestaient pour exiger justice pour lui. Quand je demandais pourquoi et je l'ai souvent fait, j'obtenais alternativement deux réponses, "se li menm ki te defann nou, seli menm ki te pran ka nou", de la reconnaissance, mais aussi : "si nou ka jwenn jistis pou li, na gen yon chans jwenn pou tet nou", un constat que la justice n'est pas un droit de chaque citoyen.

Ce constat d'un déni de justice aux simples justiciables suscite un certain nombre de propositions qui touchent à des éléments essentiels du problème : la question de l'état civil qui, malgré un décret qui supprimait en 1995, certaines inégalités relatives à l'état civil des paysans et faisait disparaître du moins en théorie la distinction entre l'acte de naissance d'un enfant de paysans et celui de citoyens, laisse toujours pendante la question d'identité pour des milliers de citoyens du « pays en dehors ». Vos propositions touchent aussi à un point que j'estime important, le respect des procédures traditionnelles de résolution de conflits dans les communautés. Tout comme notre médecine importée fait fi des connaissances de notre pharmacopée traditionnelle, notre « medsin fey », nous avons une justice parachutée qui souvent est un corps étranger au sein de nos communautés. . Les propositions du forum demandent une police et une justice de proximité, la rédaction des lois et des jugements en créole et l'élaboration de nouvelles lois plus adaptées aux réalités actuelles. Ici, la balle est envoyée dans le camp du parlement, avec une requête corollaire de législateurs compétents. Ces propositions touchent aussi à la nécessité d'une campagne de sensibilisation des citoyens à leurs droits et à leurs devoirs.

La question qui me semble se poser aujourd'hui, c'est non seulement approfondir chacune de ces propositions, mais comment arriver à imposer cette vision démocratique de la justice, garante de la dignité de la personne, à un système dont on connaît le degré de corruption et la longue tradition d'exclusion. Je crois que la multiplication d'autres débats ouverts comme ceux d'aujourd'hui à travers le pays peut porter des fruits étonnants. Fok kat la jistis la rebat.

**Michèle Montas**

